

**Conseil d'Administration du
10 mars 2020**

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	x			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		x		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier		x		DYEN Michel	
	LEOUTRE Jean-Marc	x			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	x			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			x	CARREL Henri	
	PILARD Etienne			x	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick			x	TORNIER Xavier	
	GAUDIN François			x	ROTA Michel	
	GARZON Philippe	x			GLORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	x			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			x	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	x			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	x			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude			x	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	x			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	x			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			x	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			x	SILVESTRE Maxime	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	RAFFIN Jean-Claude			x	BUTTARD Jean-Marc	
CC HAUTE TARENTEISE	PENNA Jean-Luc	x			PASCAL-MOUSSELARD Gaston	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	x			BLANC Henri	
REGION	BONNIVARD Emilie		x			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	x
TOTAL		13	3	9		
TOTAL VOTANTS		17				1
TOTAL VOIX		26				

Assistait également au conseil d'administration sans voix délibératives : Luc PELLET (DDT)

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 28 janvier 2020 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 18-419 : Porte de Savoie – Plan Cumin

Demandeur : communauté de communes CŒUR de SAVOIE

Axe : développement économique

Durée de portage demandée : 4 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis solde

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

La zone d'activités de PLAN CUMIN est idéalement située à la sortie n° 21 de l'A43 aux portes de l'agglomération Chambérienne. Dans le SCOT actuel, un périmètre de 13 ha avait été identifié mais la communauté de communes souhaite étendre davantage cette zone pour la porter à 23.5 ha, ce qui a été validé dans le SCOT récemment révisé.

Ce projet a vocation à créer des terrains pour des activités de production et de transformation et notamment un pôle d'activités viticoles est prévu sur 1.5 à 2.5 ha.

En date du 17/09/2019, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'un ensemble de parcelles ; pour les besoins de l'opération, il est proposé d'ajouter une parcelle hors périmètre pour éventuellement être échangée.

Localisation	Section	Numéro	Adresses	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Les Marches	A	67	Les bouchets	112	Pré	A	112 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET

Opération 18-406 : LES BELLEVILLE – Logements saisonniers

Demandeur : LES BELLEVILLE

Axe : Développement touristique

Date de fin de portage prévue : 16/05/2029

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

En saison hivernale, la Commune Les Belleville accueille plus de 5 000 saisonniers. Suite à la signature récente de la convention pour le logement saisonnier, une piste d'action est l'acquisition dans le parc diffus de petits logements devenus inadaptés à la location touristique. A cet effet, la Commune sollicite l'intervention de l'EPFL pour les appartements visés ci-dessous.

Les logements seront mis à disposition de la Commune, qui s'appuiera sur l'AGIBEL (Association de Gestion de l'Immobilier des Belleville) pour la gestion concrète des appartements avec les saisonniers. Cette opération est subventionnée par la Région via l'acte II du plan montagne.

Après visite de nombreux appartements, la commune a proposé la maîtrise de deux biens actuellement à la vente ; cette demande intervient alors que l'EPFL a déjà engagé l'acquisition de 12 logements.

Localisation	Référence cadastrale	Lots	Quote-part	Adresse	Surface parcelle (m ²)	Surface appt (m ²)	Prix du bâti
Les Belleville	AC0107*	69 : studio	78/10.000 ^e des parties communes générales	Appartement 428 5646 Immeuble Le Sarvan	5 503 m ²	24,04 m ²	102 000 €
	AM13*	6 : casier à ski 221 : chambre	1/102.305 ^e * 180/102.305 ^e * * des parties communes	VAL THORENS IMM LES NEVES	3 058 m ²	11,36 m ²	63 000 €

* Ensemble immobilier

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

Opération 19-456 : Challes-les-Eaux - ZAC du centre-ville

Demandeur : CHALLES LES EAUX

Axe : Logement

Durée de portage prévue : 7 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1^{ères} années puis 1.5 %

Dans le cadre de l'acquisition d'opportunité validée au CA du 17 septembre 2019 dans la ZAC du centre-ville, il s'avère que, lors de la signature de l'acte, des éléments matériels (implantations de réseaux, accès...) ont été découverts ; il faut désormais entamer les négociations avec les propriétaires voisins pour acquérir ce qui était historiquement la même maison. La commune sollicite l'EPFL afin de prendre contact pour maîtriser l'ensemble du ténement.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Challes-les-Eaux	E597	GRAND BARBERAZ	480 m ²	Jardins	UB3	Avis France domaine
	E741	81 Avenue CHARLES PILLET	168 m ²	Sols		
	E744	GRAND BARBERAZ	133 m ²	Sols		
	E745 2/3 indivis	GRAND BARBERAZ	475 m ²	Jardins		
TOTAL			1 256 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 19-460 : BARBY - Centre-Ville II

Demandeur : BARBY

Axe : Logement

Date de fin de portage prévue : 03/12/2029

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1% les 4 1^{ères} années – 1,5% de la 5^e à la 7^e année puis 2% de la 8^e à la 10^e année

La commune de BARBY sollicite de l'EPFL l'acquisition d'une seconde maison, offerte à la vente, dans le secteur du centre-ville où la commune envisage dans les 10 prochaines années de reconstruire la ville sur la ville. Elle souhaite que l'EPFL se porte acquéreur des 9 maisons au fur et à mesure des opportunités de vente.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
BARBY	AM38	Avenue Principale de Barby	864 m ²	Sols	Ud (PLU) Ugi (PLUI)	340 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération 19-438 : BONNEVAL SUR ARC – Les Glières

Demandeur : BONNEVAL SUR ARC

Axe : Développement touristique

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : 2% les trois premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1,5%

La commune de Bonneval-sur-Arc avait sollicité l'EPFL en mai 2019 afin d'intervenir, dès l'approbation du futur PLU, sur plusieurs parcelles, dont certaines bâties, sur le secteur des Glières.

Une DIA est parvenue à la commune fin janvier 2020, portant sur cinq des parcelles visées, dont un bâtiment occupé il y a encore quelques années par un restaurant.

Ne connaissant pas les vellétés de l'acquéreur sur ce secteur stratégique situé à proximité du centre du village, et sur lequel un projet hôtelier est envisagé dans l'OAP figurant dans le PLU qui sera approuvé au début du mois de mars 2020, la commune souhaite que l'EPFL prépare un dossier de préemption afin de pouvoir, si nécessaire, maîtriser ce bien et lui affecter la vocation prévue dans le futur PLU.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Bonneval-sur-Arc	E381	LA COMBETTE	70 m ²	Sols	C	450 000 €
	E382		75 m ²	Sols		
	E385		16 m ²	Landes		
	E2202		352 m ²	Landes		
	E2375		20 m ²	Sols		
TOTAL			533 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus par voie de préemption, sous réserve de réception de la délibération de la commune déléguant son droit de préemption au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération 19-436 : CLERY - Granges longues

Demandeur : CLERY

Axe : Développement économique

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 % les 4 1ères années puis 2 %

La commune souhaite acquérir les « granges longues », des granges-étables datant du XVIII^e siècle, classées remarquables par le Parc Naturel Régional des Bauges, et réparties sur 10 parcelles.

Un propriétaire opposé au projet a mis en vente un tènement regroupant deux lots sur lesquels la Commune avait demandé à l'EPFL d'intervenir (C182 et C184), ainsi que trois autres parcelles constructibles (C1718, C1720 et C1726).

La commune souhaite que l'EPFL intervienne en préemptant au prix cette propriété, et délibèrera en ce sens pour lui déléguer son droit de préemption lors du Conseil municipal qui se réunira après les élections municipales.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Cléry	C182	CLERY	194 m ²	Sols	UA	110 000 €
Cléry	C184	CLERY	84 m ²	Sols	UA	
Cléry	C1718	CLERY	171 m ²	Prés	UA	
Cléry	C1720	CLERY	411 m ²	Prés	UA	
Cléry	C1726	CLERY	12 m ²	Prés	UA	
TOTAL			872 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus par voie de préemption si nécessaire, sous réserve de réception de la délibération de la commune déléguant son droit de préemption au prix indiqué.

3 – TRAVAUX EN COURS

Opération 19-427 : Bourgneuf- Alp'Arc

- Demande de travaux de démolition reçue pour une maison dégradée par un incendie et deux granges.

Opération 16-295 : Chambéry-Secteur Alsace Lorraine

- Consultation en cours
- Démarrage des travaux : mai 2020

Opération 16-297 : Bassens- Entrée de ville

- Consultation en cours
- Démarrage des travaux : avril-mai 2020

Opération 16-279 : Saint-Baldoph- Réhabilitation le Nant

- Travaux de reconstitution et sécurisation de la façade mitoyenne et du toit voisin en cours

Opération 18-393 : Chambéry-Secteur Garibaldi

- Travaux de désamiantage en cours

4 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 20-473 : LA BAUCHE – Logements du Château

Demandeur : LA BAUCHE

Axe : Logement

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

La commune de LA BAUCHE sollicite l'intervention de l'EPFL73 pour acquérir à l'amiable 3 appartements dans la copropriété du château. L'EPFL73 est déjà propriétaire des locaux commerciaux, en rez-de-sol, de cette copropriété, à savoir une micro-crèche et un local « épicerie - multiservice ».

La commune souhaiterait saisir cette opportunité d'achat, pour pouvoir proposer un appartement de 45 m² au futur gérant du commerce multi-service, un appartement de 45 m² pour « urgence social ». Le 3^e logement de 105 m² conviendrait pour accueillir une nouvelle famille.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Lots	Nature cadastrale	Zonage	Prix
LA BAUCHE	A1177	Le Château	679 m ²	6, 7, 8	Sols	UH	Avis France Domaine

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué, sous réserve de réception de la délibération du conseil municipal.

Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET

Opération 20-472 : QUEIGE - Centre village

Demandeur : QUEIGE

Axe : Logement

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 4 % par an

Taux de portage annuel HT : 2 %

Lors de l'élaboration de son PLU, la commune de QUEIGE a retenu les parcelles ci-dessus pour faire l'objet d'une OAP qui prévoit une quinzaine de logements, dont un petit collectif. Il s'agit d'une poche libre entre deux secteurs d'habitat ancien, idéalement placée en cœur de village et bien exposée. Il est prévu de la connecter au réseau de chaleur communal, alimenté à partir des plaquettes forestières issues de forêts locales.

Il est envisagé des logements aménagés pour les seniors autonomes ou un projet d'habitat partagé. L'orientation définitive sera retenue après décision d'un groupe de travail qui sera lancé dès le début du prochain mandat.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Queige	A1496	QUEIGE	290 m ²	Sols	Ub	Avis France Domaine
	A2184		557 m ²	Terre		
	A2185		263 m ²	Terre		
	A2186		1 857 m ²	Prés		
	A2187		1 861 m ²	Prés		
		TOTAL	4 828 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET

Opération 20-474 : SAINT JULIEN MONTDENIS - ZAE du Pré de Pâques

Demandeur : CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

Axe : Développement économique

NEGOCIATION SEULE

Pour réaliser la zone économique du Pré de Pâques sur la commune de St Julien Montdenis, la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan a utilisé la procédure d'expropriation. Or il s'avère que les plateformes créées sont un peu étroites et que les entreprises sollicitent une extension sur la zone naturelle à proximité.

La 3CMA demande à l'EPFL de négocier pour son compte un ensemble de parcelles, délaissées de l'expropriation.

Le conseil d'administration prend acte de cette demande. Il est toutefois précisé que conformément à la délibération n°08-2019 du 5/02/2019, cette prestation sera facturée au demandeur.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 20-475 : ENTRELACS – Propriété MUGNIER

Demandeur : GRAND LAC-CA LAC DU BOURGET

Axe : Logement

Remboursement du capital stocké : 4 % par an ou annuités

Taux de portage annuel HT : 2 %

Grand Lac a pris la compétence « personnes âgées » gérée par le CIAS ; elle sollicite de l'EPFL l'acquisition d'une parcelle mitoyenne à l'EPHAD d'Albens qui supporte une maison d'habitation. Ce tènement pourrait servir à la construction d'une résidence autonomie.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Entrelacs	C898	157 Rue DE CENESELLI	1 039 m ²	Sols + jardins	Ub	Avis France Domaine
TOTAL			1 039 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Josette REMY

Demandeur : MONTAGNOLE

Durée : 4 ans

Remboursement du capital stocké : 4 % par an ou annuités

Taux de portage annuel HT : 2 %

Dans le cadre d'une mise en vente, une DIA est parvenue à la commune . Depuis 2015 , la commune réfléchit à l'aménagement du centre bourg, un cabinet d'urbanisme a été chargé le 17/06/2019 de faire des propositions qui ont été présentées le 16/01/2020 aux élus : il est apparu que la situation de cette maison la rend indissociable des scénarios d'aménagement du chef-lieu . La commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir par voie de préemption cette maison .

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Prix
Montagnole	AC 75 et 76	120 route de la traverse	1537	Bâti	425 000 €
TOTAL			1 537 m²		

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué par voie de préemption, sous réserve de réception de la délibération de la commune déléguant son droit de préemption à l'EPFL.

5 – RETROCESSIONS A TIERS

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 17-328 : ENTRELACS (ST GERMAIN LA CHAMBOTTE) - Hameau de Lassy

Demandeur : ENTRELACS

Axe : Logement

Date de fin de portage prévue : 29/08/2025

Acquéreur désigné : OPAC 73

La commune d'ENTRELACS demande à l'EPFL73 de rétrocéder partiellement à l'OPAC 73 environ 1 400 m² de terrain, dans le centre bourg, afin d'édifier un petit collectif de 8 logements. Ce tènement est actuellement occupé par une ancienne ferme qui sera démolie par l'EPFL73.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
ENTRELACS	238B994	Lassy	525 m ²	Sols	UA	50 000 € HT
	238B616p		258 m ² environ	Prés	UA	
	238B615p		625 m ² environ	Prés	1AUa	
TOTAL			1408 m² environ			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus à OPAC 73 au prix indiqué.

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 16-295 : Chambéry-Secteur Alsace Lorraine

Demandeur : CHAMBERY

Axe : Logement

Date de fin de portage prévue : 15/02/2027

Acquéreur désigné : COMPAGNIE D'ARCHITECTURE NOUVELLE (CAN) ou toute autre société qui s'y substituerait

La COMPAGNIE D'ARCHITECTURE NOUVELLE (CAN) a sollicité la ville de CHAMBERY en vue de se porter acquéreur de la parcelle BZ 205 qui est la parcelle d'emprise du TUNEL. Cette acquisition pourrait permettre de réaliser, dans cette zone, une opération d'aménagement englobant les bâtiment du SCANNER du Nivolet, maîtrisés par la CAN.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
CHAMBERY	BZ 205	22 rue Charles Pravaz	2105 m ²	bâti	UAD2	531 018,12 €
			2105 m ²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus à la COMPAGNIE D'ARCHITECTURE NOUVELLE (CAN) ou toute autre société qui se substituerait au prix indiqué, sous réserve de réception de la délibération de la commune de Chambéry.

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération 16-261 : TOURNON – La Croix

Demandeur : TOURNON

Axe : Logement

Date de fin de portage prévue : 31/08/2026

La commune de TOURNON demande à l'EPFL73 de rétrocéder la parcelle A 1644, comprenant une maison d'habitation, et issue d'un découpage de la parcelle A862 acquise par l'EPFL dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur de « La Croix ».

Seule la partie basse de la parcelle A862 était concernée par le projet porté par la Commune. Or, les propriétaires ont souhaité vendre l'ensemble de la propriété, y compris la maison d'habitation.

Cette maison d'habitation n'étant pas concernée par le projet d'aménagement, la Commune de Tournon demande à l'EPFL de la revendre, suite à une mise aux enchères, à l'acquéreur présentant les garanties suffisantes, et à choisir dans l'ordre de priorité suivant :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Acquéreur	Prix
TOURNON	A 1644	La Croix	1 015 m ²	Sols	UB	1 : M. Sylvain GOBE	190 000 € FAI (à la charge de l'EPFL)
						2 : Mme BOURETTE / M. BOY DIT LASSABLERE	188 000 € FAI (à la charge de l'EPFL)
						3 : M et Mme MERCAN	184 000 € FAI (à la charge de l'EPFL)
						4 : Mme GAZZOLA et M MURAZ	182 000 € FAI (à la charge de l'EPFL)
TOTAL			1 015 m²				

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession de la parcelle mentionnée ci-dessus, aux acquéreurs désignés ci-dessus dans l'ordre établi ci-dessus aux prix indiqués.

6 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMTE DE GESTION 2019

Monsieur Le Président demande à Monsieur Philippe POURCHET, Directeur et Ordonnateur de l'établissement de quitter la salle.

Madame Esther POTIN, chargée de gestion budgétaire et comptable à l'EPFL présente le compte administratif, en conformité avec le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal.

Résultat exercice 2019 :

Dépenses	Fonctionnement (exploitation)	Montant	Investissement	Montant
	- acquisition portage foncier :	9 675 607,59	- Emprunt :	4 451 600,04
	- charges du personnel :	1 293 545,19	- "312" Portage (constat.SF) :	55 517 232,26
	- Autres :	2 206 540,58	- Autres :	316 484,08
	- "6031" Portage (annul SI) :	50 071 229,39		
	TOTAL DEPENSES EXPL.	63 246 922,75	TOTAL DEPENSES INVEST.	60 285 316,38

Recettes	Fonctionnement (exploitation)	Montant	Investissement	Montant
	- Rétrocession :	5 403 615,52	- Emprunt :	4 886 658,00
	- TSE :	4 844 456,00	- Acomptes collectivités :	3 065 922,72
	- Frais de portage :	222 090,85	- Amortissement :	134 460,99
	- Subventions :	361 666,00	- Autres :	3 572 818,32
	- "6031" Portage (constat.SF) :	55 517 232,26	- "312" Portage (annul SI) :	50 071 229,39
	- Autres :	634 660,10		
	TOTAL RECETTES EXPL.	66 983 720,73	TOTAL RECETTES INVEST.	61 731 089,42

Solde Expl.	3 736 797,98	Solde invest.	1 445 773,04
--------------------	---------------------	----------------------	---------------------

Solde Cumulé :	5 182 571,02
-----------------------	---------------------

Reports exercice 2018 :

Dépenses Expl. :	-3 144 851,43	Dépenses Invest. :	-7 080 356,51
Recettes Expl. :	13 067 434,73	Recettes Invest. :	

Résultats cumulés :

Section Expl. :	13 659 381,28	Section Invest. :	-5 634 583,47
------------------------	----------------------	--------------------------	----------------------

Solde Cumulé avec Reports :	8 024 797,81
------------------------------------	---------------------

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion et le compte administratif 2019 tels que présentés ci-dessus.

7 – DECISION MODIFICATIVE N°01-2020

Madame Esther POTIN, chargée de gestion budgétaire et comptable à l'EPFL présente les modifications budgétaires à apporter suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Augmentation des dépenses de fonctionnement :

Dépenses	6031	5 446 003,17 €
	60121	2 578 794,64 €
		8 024 797,81 €

Augmentation des recettes de fonctionnement :

Recettes	002	8 024 797,81 €
		8 024 797,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Augmentation des dépenses d'investissement :

Dépenses	001	5 634 583,47 €
	1641	5 446 003,17 €
		11 080 586,64 €

Augmentation des recettes d'investissement :

Recettes	1068	5 634 583,47 €
	312	5 446 003,17 €
		11 080 586,64 €

Aussi, l'EPFL de la Savoie étant coordinateur du groupement de l'outil MCMA cette année, celui-ci doit procéder à l'avance financière pour l'ensemble du groupement et refacturer aux EPFL concernés ; il est proposé la modification budgétaire ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Augmentation des dépenses de fonctionnement :

Dépenses	6156	13 000,00 €
	651	55 300,00 €
		68 300,00 €

Augmentation des recettes de fonctionnement :

Recettes	758	68 300,00 €
		68 300,00 €

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire les inscriptions de crédits tels que présentées ci-dessus.

Philippe POURCHET est rappelé en séance.

8 – AFFECTATION DES SOMMES ISSUES DE LA LOI SRU

Philippe POURCHET, présente et rappelle la délibération n°32/2019 relative à l'affectation des sommes issues de la loi SRU. Conformément à cette délibération il convient d'affecter les sommes perçues en 2017 ; à savoir 26 816,11 €. Il est proposé au conseil d'administration l'affectation suivante :

- Le Bourget du Lac : 18 532 ,43 € (minoration foncière au profit de Nexity qui prévoit 31 logements locatifs sociaux)
- Challes Les Eaux : 8 283,68 € (minoration foncière au profit de Savoisienn Habitat qui prévoit 40 logements sociaux dont 16 locatifs sociaux)

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une voix contre décide d'approuver les affectations proposées, qui viendront en minoration foncière dans les actes de rétrocessions aux opérateurs désignés.

9 – QUESTIONS DIVERSES

9-1 : Assignation LEON GROSSE

Les membres du conseil d'administration sont informés que la société LEON GROSSE n'a pas répondu à la lettre de mise en demeure qui lui a été adressée et qu'à ce titre une assignation en référé lui a été adressée.

9-2 : CERF

Les membres du conseil d'administration sont informés que le CERF a été placé en redressement judiciaire. Le CERF envisage le principe de constitution de fonds de réamorçage sur 2 ans à hauteur de 100 000 euros annuel pour consolider les fonds associatifs et lui permettre de finaliser sa mue économique, au travers notamment du renforcement de son activité de prestation de service, dans le respect de sa mission d'intérêt général. La prochaine audience aura lieu le 24/03/2020.

9-3 : Banque des Territoires

Philippe POURCHET confirme que le remboursement du prêt de 6 000 000 € a bien été réalisé conformément aux engagements de l'EPFL. Cependant la banque des territoires a adressé à l'EPFL des pénalités de retard d'un montant de 404 810 .55 € qui ne faisaient pas partie des discussions engagées. Les membres du conseil d'administration sont informés que le prélèvement va être refusé.

9-4 : Construction sans autorisation

Rappel du contexte : GRAND LAC a demandé le portage par l'EPFL d'un terrain destiné à recevoir la future caserne de pompiers sur la commune de La Motte Servolex. Le projet prévoyait la signature d'un bail à construction avec le SDIS. Le bail à construction n'a pas été signé, **aucune autorisation n'a été délivrée par l'EPFL** ; or le permis a été déposé, les travaux de construction ont débuté alors que l'EPFL n'a jamais été informé de ces démarches. Diverses pistes de travail sont étudiées :

- Faire arrêter le chantier
- Lancer une procédure à l'encontre du permis de construire pour annulation
- Négocier un protocole

Les membres du conseil d'administration sont informés qu'un protocole d'accord amiable est en cours de discussions avec le SDIS.

10 – LE MOT DU PRESIDENT- REMERCIEMENTS

Monsieur le Président félicite l'équipe de l'EPFL pour la qualité de leur travail et l'ambiance qui règne au sein de l'EPFL.

Il remercie également l'ensemble des administrateurs pour leur investissement et leur présence extrêmement régulière aux conseils d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 23 mars 2020

Jean-Marc LÉOUTRE

Président de l'EPFL de la Savoie

